

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Demers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a22f9386a93a2b3aebd2b167>

Date d'obtention : 2021-11-15 20:43:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1: Lorsqu'une personne vient nous voir pour nous parler d'une situation problématique, il est important de rassurer l'auteur du signalement qu'elle soit victime ou non.

Étape 2: Il faut évaluer l'incident à l'aide de la grille de l'évaluation.

Étape 3: Il faut vérifier l'information en demandant s'il y a d'autres personnes concernées. Vérifier l'information auprès des jeunes impliqués ou des témoins de l'incident et compléter avec eux la grille d'évaluation. Il est important de les rencontrer seul et de faire valoir l'importance de rétablir la vie privée pour ne pas que la nouvelle se propage.

Dans le cas où l'école estime que c'est un geste malveillant ou de nature criminelle, il faut contacter le service de police et ne pas parler au jeune instigateur.

Étape 4: Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. Faire attention de ne pas divulguer les noms de ceux qui ont fourni les informations.

Ces étapes permettront d'éclaircir la situation pour faire la différence entre une situation impulsive ou un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les trois situations, il est important que la situation soit prise en charge rapidement pour limiter la propagation des images ou vidéos intimes. De cette façon, on augmente le sentiment de sécurité chez les élèves.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense qu'une des interventions délicate dans une situation est de diriger notre intervention en la catégorisant soit dans un geste impulsif ou dans un geste malveillant. Demander à l'élève de nous donner son cellulaire pour confiscation est selon moi, aussi une intervention délicate.